

Grandes cultures

Tirer profit des infrastructures agroécologiques

Dans les plaines céréalières comme celles de la Marne, l'installation de bandes enherbées, haies et arbres peut apporter de vraies plus-values.

Le 5 septembre, Caroline Gibert, experte chez Solagro, et Jean-Bernard Guyot, agriculteur dans la Marne, ont mis en avant l'intérêt des infrastructures agroécologiques lors d'une conférence organisée par l'association Symbiose à la Foire de Châlons-en-Champagne.



Bertille Quantinet

Perte de productivité, augmentation du temps de travail, entretien coûteux... L'implantation d'infrastructures agroécologiques à proximité ou dans une parcelle rencontre des réticences. Pour Jean-Bernard Guyot, agriculteur à Sommepey-Tahure (Marne), qui conduit 45 hectares de son exploitation en agroforesterie, ces installations apportent plus de bénéfices que d'inconvénients.

« Un arbre, c'est en moyenne 100 kilos de feuilles et 30 % de ses racines qui se dégradent dans le sol chaque année. Sur le long terme, il existe un réel intérêt autofertilisant », indique le

producteur qui a planté majoritairement des essences destinées au bois d'œuvre. « La perte de surface engendrée par ces arbres est compensée par la vente du bois. Des fruitiers peuvent aussi être choisis », souligne-t-il.

Ravageurs et préservation de l'eau

Si les assolements très diversifiés de la Marne rendent déjà service à la biodiversité, Caroline Gibert, responsable de l'activité agroécologie biodiversité de Solagro (1), indique que cela n'est pas suffisant. Selon elle, les haies, talus, fossés, arbres apportent bien plus.

« Ils permettent à des auxiliaires de culture de se développer. Si 50 % des ravageurs ont besoin de sortir d'une parcelle pour réaliser leur cycle biologique, neuf espèces sur dix d'au-

xiliaires ont cette nécessité », explique l'experte qui met aussi en avant l'intérêt pour le captage de l'eau. « Sur une terre arable, en fonction du type de sol, la présence de haies permet entre 1,8 et 3,5 m³ d'eau stockée en plus par mètre linéaire. » Une analyse que partage Jean-Bernard Guyot, qui considère aussi que les cultures sont mieux protégées car ombragées. L'intérêt financier de ces installations est aussi à prendre en considération selon eux, que ce soit par le biais du paiement de crédits carbone ou de la Pac.

Bertille Quantinet

(1) Cabinet d'expertise au service des transitions.

Champagne-Ardenne

La Foire de Châlons promeut les emplois agricoles

La chaleur harassante qui s'est abattue sur la Foire de Châlons-en-Champagne (Marne) durant dix jours n'a pas démotivé les visiteurs pour cette 77^e édition que les organisateurs annoncent excellente. Dans la dynamique du collectif Agriculture, cœur de nos territoires, qui regroupe quinze organismes professionnels marnais, l'espace dédié à l'agriculture, complètement repensé, a permis aux visiteurs de découvrir les différentes facettes du métier d'agriculteur et la diversité des emplois du secteur.

Rhône-Alpes Nouvelle charte pour le parc naturel

À l'occasion du renouvellement de son classement pour quinze ans, le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse (Isère et Savoie) a accueilli quinze nouvelles communes portant son périmètre à soixante-douze communes. Les ambitions de la nouvelle charte : réduire de deux tiers la consommation d'espace, préserver les emplois agricoles existants (908 ETP) et développer les circuits courts et la bio (objectif de 50 % d'agriculteurs en circuits courts et 30 % en bio). Le parc veut poursuivre les campagnes de sensibilisation des touristes et riverains pour un meilleur respect du travail des agriculteurs, notamment en alpage.

Bretagne Chaudière biomasse pour Laïta

Le groupe Even et l'entreprise Guyot environnement ont signé un partenariat pour la construction d'une chaufferie biomasse sur le site Laïta de Crehen (Côtes-d'Armor). Elle permettra d'alimenter en vapeur les différents ateliers de transformation laitière, dont la tour de séchage, à partir de bois en fin de vie collecté et valorisé en combustible par Guyot environnement. La chaufferie couvrira 70 % des besoins en vapeur du site, en substitution du gaz naturel. Les travaux débiteront au 1^{er} semestre 2024 pour une mise en service courant 2025.